

CRÉATION

Depuis le 31 décembre 2014, le CMPP est géré par la fondation OVE, reconnue d'utilité publique. La Fondation OVE a été créée en 1945, elle aère 100 établissements médico-sociaux en France et compte plus de 2500 salariés.



L'ADMISSION

Les familles peuvent consulter le centre de leur propre initiative ou sur le conseil d'un médecin, d'un travailleur social, d'un enseignant. Après contact, un premier entretien est proposé avec le coordinateur afin de présenter l'établissement et son fonctionnement et l'équipe pluridisciplinaire. Les difficultés et attentes sont recueillies.

Selon leur nature, des évaluations sont conduites, donnant lieu à l'établissement d'un diaanostic.



Enfants et adolescents de 0 à 20 ans aui présentent des difficultés dans leur développement, leurs apprentissages scolaires, ou encore leur vie sociale et relation-

- Troubles psychoaffectifs: anxiété, phobie scolaire, troubles de la personnalité,
- Troubles développemen taux, instrumentaux ou troubles spécifiques des apprentissages: dyspraxie, dysphasie, dyslexie, etc. et TDAH
- Troubles du spectre autistique



Situation géographique

Le CMPP Alfred Binet est situé en centre ville, près du Collège Saint Hildevert.

Moven d'accès

Par la route :

N31 pour Gournay-en-Bray

Par les transports en commun:

• Gare de Gournay-en-Bray.

Contact

- Directeur de territoire **Guillaume FRESNAIS**
- Coordinateur de site Christian SAINT-RAYMOND
- Secrétériat cmmpbinet.gournay@fondation-ove.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30





CMPP Alfred Binet 5, rue Charles Gervais

76220 GOURNAY en BRAY Tél.: 02 35 90 16 79

www.fondation-ove.fr





FINANCEMENT

Assurance Maladie



équipe interdisciplinaire

Directeur de territoire - Coordinateur de site, représentant de la direction - Secrétariat - Médecin psychiatre - Psychologue - Neuropsychologue - Professionnels paramédicaux (Psychomotricienne, Orthophoniste, Ergothérapeute) Éducatrice spécialisée - Assistante sociale

CMPP Alfred BINET Site de Gournay-en-Bray

LA MISSION

Le CMPP est un lieu d'écoute, de prévention et de soin.

Il s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

Directement accessible,il participe à une meilleure inclusion des élèves en difficultés en milieu ordinaire.

Son activité s'inscrit dans une dynamique de prévention, de soin et dans une dynamique éducative et pédagogique.

L'ACCOMPAGNEMENT PLURI-DISCIPLINAIRE:

L'accompagnement se réalise au CMPP ainsi que dans les lieux de vie ordinaires de l'enfant, comme l'école ou le domicile.

Le CMPP conjugue des actions thérapeutiques, éducatives, pédagogiques et sociales.

En fonction des difficultés et des potentialités repérées lors de la phase d'évaluation, des interventions individuelles et/ou collectives sont proposées.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le projet personnalisé d'accompagnement. Ce projet constitue un engagement mutuel entre l'établissement, l'enfant et sa famille. Il assure le respect des droits de chacun. Il précise la nature, le rythme des interventions. Il est réévalué périodiquement.



L'ORGANISATION

L'établissement est ouvert 225 jours par an.

LES DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

En vertu des lois qui garantissent les droits de l'usager d'être acteur de son accompagnement, d'accéder et disposer des informations qui le concernent dans le respect de la confidentialité, l'établissement met à disposition les documents suivants:

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le rèalement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- Le dossier de l'usager
- Le projet personnalisé d'accompagnement
- Le auestionnaire de satisfaction

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet personnalisé d'accompagnement est construit avec la personne accompagnée et sa famille

Il précise, au regard des besoins, les objectifs poursuivis visant à favoriser l'inclusion en milieu ordinaire.

Il s'appuie sur les ressources de l'établissement.



L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le CMPP s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité sur la base du référentiel d'évaluation de la Fondation OVE. Cette démarche associe les personnes accompagnées et leurs familles. Elle s'appuie notamment sur la réalisation de questionnaires de satisfaction et de rencontres avec les représentants légaux.

LES PARTENAIRES

Ils sont liés aux choix institutionnels et aux objectifs d'orientation décidés en amont.

- Écoles, collèges, lycées
- MDPH
- IME Itep Sessad
- Centre de Référence pour les Troubles du Langage et des Apprentissages
- Centre Ressource Autisme
- Professionnels libéraux
- CHS, CMP
- Mairie

CMPP: centre médico psycho-pédagogique.

CHS: centre hospitalier spécialisé.

CMP: centre médico psychologique.

CLSM : conseil local de santé mentale.

DIPEC: document individuel de prise en charge.

IME: institut médico-éducatif.

ITEP: institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

MDPH: maison départementale des personnes handicapées.

PRE: programme de réussite éducative.

SESSAD: service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

TED: troubles envahissants du développement.

TDAH (EX THADA): troubles déficit d'attention / hyperactivité.